

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 001420 Société : 247240

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : CHAIK Khaddouj

Date de naissance : 14 - 11 - 69

Adresse : C. K. - Rue 161 - N° 15

Tél. : 06 25 10 47 88 Total des frais engagés : 1521.60 + 3.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. DIDOUH ABDERRAHMANE
MEDECIN-PSYCHIATRE
15, RUE MOULAY RACHID, APPT 1
HASSAN RABAT
TEL / FAX : 05 22 78 96 36

Date de consultation : / / Age:

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Neuro-psychiatre

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 30/01/2018

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| 17-1-2023 | ct | 3000.00 | | DOUH BDERRAHIM TAYEB TIN PSYCHIATRE F. 97-79-96-36 AN RABAT |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|---|----------|-----------------------|
|  Zekri Abdelati Pharmacie Zekri en Pharmacie El Oued Mouloua - Blanca - Tel. n° 52 24 22 24 TICE: 06 70 70 70 70 | 17.07.23 | 1521.60 |

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

| Cachet et signature du Praticien | Date des Soins | Nombre | | | | Montant détaillé des Honoraires |
|-------------------------------------|-------------------|--------|-----|-----|-----|------------------------------------|
| | | A M | P C | I M | I V | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

| H | |
|----------|----------|
| 25533412 | 21433552 |
| 00000000 | 00000000 |
| D | |
| 00000000 | 00000000 |
| 35533411 | 11433553 |

[Création, remont, adjonction]
fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVISÉ

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. DIDOUH Abderrahmane
Medecin - Psychiatre
Psychothérapeute

Ancien Médecin-chef des Hôpitaux Psychiatriques
de Berrechid et de Tanger
Ancien Chef du Service de la Santé Mentale
et des Maladies Dégénératives au Ministère de la santé

الدكتور ديدوح عبد الرحمن
طبيب اختصاصي في الأمراض العقلية
والنفسية - التحليل النفسي

طبيب رئيسي سابقًا لمستشفيات

الأمراض العقلية لبرشيد وطنجة

رئيس سابقًا لمصلحة الصحة العقلية

والأمراض المترتبة بوزارة الصحة

Rabat, le 17.1.2023

نحو مصطفى

Virology

126,80 x 12

N 1141

No-depot



16h

PHARMACIE EL MOUTAHLID
Dr. DIDIOUH Abdellatif
Casablanca - Tel: 0522.90.57.73
ICE: 002291220000072
6 mme

DR. DIDOUH ABDERRAHMANE
MEDECIN-PSYCHIATRE
15. RUE MOULAY RACHID . APPT 1
HASSEN RABAT
TEL / FAX: 05.37.70.96.36

T: 0522.90.57.73

LOT : 390
PER : JUN 2024
PPV : 126 DH 80

LOT : 398
PER : SEP 2024
PPV : 126 DH 80

LOT : 343
PER : JUN 2023
PPV : 126 DH 80

LOT : 311
PER : DEC 2022
PPV : 71 DH 00

LOT : 385
PER : AVR 2024
PPV : 126 DH 80

LOT : 373
PER : AVR 2024
PPV : 126 DH 80

LOT : 354
PER : OCT 2023
PPV : 126 DH 80

LOT : 364
PER : DEC 2023
PPV : 126 DH 80

LOT : 374
PER : JAN 2024
PPV : 126 DH 80

LOT : 393
PER : MAI 2024
PPV : 126 DH 80

LOT : 350
PER : SEP 2023
PPV : 126 DH 80